

Le DUMI réinscrit au RNCP : une victoire collective pour la formation des musiciens intervenants

En avril 2025, les huit Centres de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) de France ont déposé un dossier commun pour la réinscription du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). La démarche a été couronnée de succès le 24 septembre 2025.

Le DUMI est réinscrit pour trois ans, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles opportunités pour les futurs professionnels de la musique et de l'éducation artistique.

Une procédure exigeante, un résultat à la hauteur

Contrairement aux diplômes d'État, enregistrés "de droit", le DUMI relève de la procédure "sur demande", réservée aux certifications professionnelles non couvertes par l'enregistrement de droit. Rappelons ici que l'inscription d'une certification au RNCP donne accès à l'apprentissage, à la formation continue, à la validation des acquis de l'expérience (VAE), sans oublier, à l'éligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF) et à d'autres financements. Elle permet également de proposer des blocs de compétences, d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, et de nourrir le passeport compétences ou le supplément au diplôme.

Une démarche collective atypique

Pour la première fois, les huit universités (Rennes 2, Lille, Poitiers, Aix-Marseille, Lyon 2, Toulouse 2, Paris-Saclay, Tours) se sont unis autour d'une convention de co-certification, signée par leurs présidentes et présidents. Ce document pose les bases d'une certification commune, avec un référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation partagé. Cette mobilisation sans précédent a été co-animée par le pôle développement du Service de Formation Continue et d'Alternance (SFCA) de l'Université Rennes 2, la Direction de la Formation Professionnelle de l'Université de Lille et l'équipe des CFMI.

Un accompagnement déterminant

Pendant près de dix mois, les 2 services de formation continue de Rennes 2 et de Lille ont fédéré les acteurs, décrypté les attentes de **France Compétences**, guidé la rédaction des référentiels et analysé l'insertion professionnelle des diplômés. "Une telle démarche exige une implication sans faille de chaque établissement, souligne Laurence Prodhomme. Les exigences de France Compétences sont pointues, complexes à maîtriser, et les refus fréquents." Le succès obtenu témoigne de la qualité du travail collectif et de la persévérance de tous les acteurs impliqués.

Des perspectives renforcées pour les musiciens et musiciennes intervenants

Cette réinscription au RNCP consacre la qualité de la formation dispensée par les CFMI, renforce leur visibilité et sécurise l'accès à des financements essentiels pour les futurs professionnels. Elle marque aussi une étape décisive pour la reconnaissance des métiers de la musique et de l'éducation artistique, et offre un exemple inspirant de collaboration et de détermination au service de l'insertion professionnelle.

